



PRE CONSEIL DU GROUPE SCOLAIRE RENAN

Le 2 février 2023

Participants :

Pour la mairie :

- Mme Fommarty - Adjoint au Maire délégué aux Affaires scolaires et aux Centres de loisirs
- Mme Marquis - Responsable adjointe aux Affaires scolaires
- Mme Paul

Pour les associations de parents d'élèves :

- APELGC Renan : Mme Tracqui pour l'élémentaire et Mme Novakovic pour la maternelle
- FCPE Renan Demain : absents

1. Problème de chauffage

Modification des heures de chauffage effectuée avant les vacances de Noël (allumage le matin à 5h le lundi et 6h les autres jours).

2. Restauration

- Retour sur les « lunch box » et « goûter box »

Même si le système de réservation de la mairie ne bloque pas la réservation journalière il n'est autorisé de choisir la lunch-box ou gouter-box que pour minimum un mois calendaire (mercredi et vacances comprises).

Pour rappel il n'est pas possible de réchauffer ou de mettre au froid les boîtes.

Pour la maternelle, en janvier il a été remonté 5 lunch box pour le déjeuner sur environ 155 inscrits et 10 au goûter sur 90. Pour l'élémentaire 8 lunch box pour le déjeuner sur environ 295 inscrits et 14 au goûter sur 140.

- Serviette en tissu

En élémentaire : les enfants sont autonomes et la gèrent sur le temps de cantine. Il faudrait un rappel des professeurs pour que les enfants ne les oublient pas.

En maternelle : les animateurs sont censés emmener les enfants jusqu'à leur classe après la cantine pour déposer les serviettes. A vérifier

Etant donné la taille de la cantine il n'est pas possible de prévoir des casiers pour serviettes et box.



3. Cantine et grèves

La mairie nous informe qu'il n'est pas prévu de décote pour le moment pour les grèves du prestataire de cantine car il y a eu systématiquement des repas de substitution qui ont également un coût. La mairie dispose de 3 jours de repas de substitution en stock qui permettent d'assurer la continuité du service et de ne pas demander aux parents d'apporter des paniers repas.

A propos des grèves des enseignants, si plus de 25% d'enseignants sont grévistes dans une école un service minimum d'accueil est assuré par la ville. Il est tout de même demandé que les parents qui ne mettront pas les enfants à l'école à cause des grèves se désinscrivent de la cantine, cela permet de mieux prévoir les animateurs en remplacement. Normalement c'est un animateur par classe.